

# PRIME GRENELLE D'ATTRACTIVITÉ REVALORISATION 2022

Dans le cadre du groupe de travail sur la personnalisation des parcours, la présente fiche propose trois scénarios de revalorisation de la prime Grenelle.

Ces scénarios constituent une nouvelle étape après la création en 2021 de la prime Grenelle d'attractivité visant à :

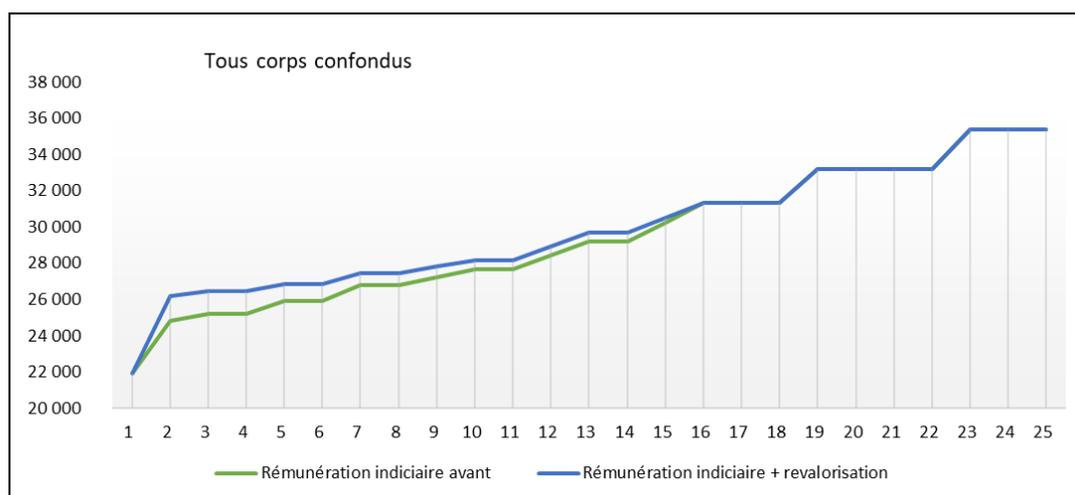
- Proposer une rémunération accrue aux jeunes professeurs,
- Renforcer l'attractivité du métier d'enseignant et favoriser les nouveaux recrutements,
- Faciliter l'installation dans les nouvelles fonctions d'enseignement et le déroulement des premières années de carrière.

## 1. Rappel sur la prime mise en place en 2021

**En 2021, la prime Grenelle d'attractivité bénéficie aux agents titulaires positionnés dans les échelons 2 à 7 du grade de la classe normale, donc pendant leurs 15 premières années de carrière.**

Cette première marche, identique pour tous les corps concernés, est dégressive en fonction des échelons (fourchette comprise entre 1 400€ et 500€ bruts annuels). Elle permet de revaloriser 31% des enseignants titulaires et se traduit par une augmentation comprise entre 36€ nets par mois pour les agents situés aux 6ème et 7ème échelons et 100€ nets par mois pour les agents au 2ème échelon. Cette prime est mensualisée et a été versée pour la première fois en mai 2021.

### Effet de la prime d'attractivité 2021 sur la rémunération



Les contractuels recrutés pour exercer ces missions ont également bénéficié d'une revalorisation, sur le principe d'un montant dégressif par tranche de rémunération indiciaire (fourchette comprise entre 400€ et 800€ bruts annuels). Elle concerne 96% de ces agents et se traduit par une augmentation comprise entre 27€ et 54€ nets mensuels.

En 2021, le dispositif représente une enveloppe prévisionnelle de 253M€ en année pleine, dont 169M€ en 2021.

## 2. Cadre et propositions pour l'augmentation de la prime en 2022

**En 2022, le ministère souhaite engager une nouvelle marche de revalorisation pour les professeurs, CPE et Psy-EN en début de carrière et interroger une extension pour ceux en milieu de carrière.** Cette deuxième tranche de la prime Grenelle d'attractivité pourrait permettre :

- d'interroger le bénéfice de la prime aux milieux de carrière
- de s'inscrire dans une cible de rémunération de 2000€ nets pour les débuts de carrière d'ici 2026
- de s'articuler avec une revalorisation indemnitaire des stagiaires

Elle vise à augmenter le montant de la prime aux professeurs titulaires, quasi titulaires et contractuels de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat tout en s'inscrivant dans le cadre budgétaire autorisé par l'enveloppe de

## PRIME GRENELLE D'ATTRACTIVITÉ REVALORISATION 2022

400M€. Ainsi 245M€ en année pleine seraient consacrés à la deuxième tranche. Plusieurs scénarios ont été construits à titre illustratifs pour constituer une base de discussion. Tous les scénarios présentés reposent sur les principes suivants :

- Un même montant pour tous les corps,
- Une dégressivité des montants pour permettre une revalorisation maximale des néo-titulaires, tout en préservant la progressivité de la rémunération au fil des échelons,
- Pour les contractuels, un versement de la prime à tous les agents,
- Un niveau de revalorisation plancher qui ne peut être inférieur à 400€ bruts annuels, pour éviter un effet de dilution de la prime.

Le **premier scénario retient le même périmètre que celui de 2021 : échelons 2 à 7 de la classe normale**. Il couvre 34% des enseignants et assimilés (titulaires et contractuels). Les montants sont compris entre 500 et 1 050€ annuels bruts, permettant un gain de 75€ nets par mois pour les néo-titulaires.

Les **deuxième et troisième scénarios étendent les bénéficiaires à l'échelon 8 de la classe normale**. Ils permettent de servir 43% des enseignants et assimilés (titulaires et contractuels) en faisant varier la dégressivité de la prime :

- Le deuxième scénario présente des montants resserrés entre le 2<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> échelons (de 800 à 500€ bruts annuels), pour un gain de 57€ nets par mois pour les néo-titulaires ;
- Le troisième scénario maximise la revalorisation des échelons 2 et 3 (900€ bruts annuels) mais comporte un gain limité pour le 8<sup>ème</sup> échelon (400€ bruts annuels). Il permet un gain de 64€ nets par mois pour les néo-titulaires.

# PRIME GRENELLE D'ATTRACTIVITÉ REVALORISATION 2022

## Scénario 1 jusqu'au 7ème échelon

Coût en M€, en année pleine : **244,6** (dont périmètre interministeriel)

Concernerait 34% des enseignants titulaires et contractuels

Revalorisation pour les 15 premières années de carrière des titulaires

Au maximum 75€ nets par mois de plus au 2ème échelon, et au minimum 36€ nets par mois, pour les titulaires

soit 175€ nets par mois de plus au 2ème échelon depuis début 2021

Niveau de revalorisation identique pour les trois corps, gain de 20825€ sur la carrière grâce à la prime d'attractivité en 2021 et 2022

Le salaire net au 2ème échelon passerait de 1699€ à 1886€ entre début 2021 et 2022 grâce à la prime d'équipement informatique et la prime d'attractivité

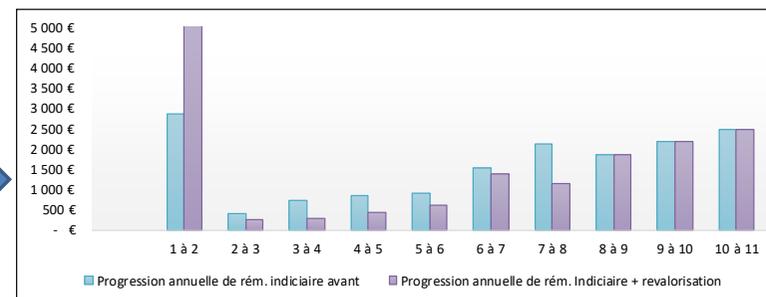
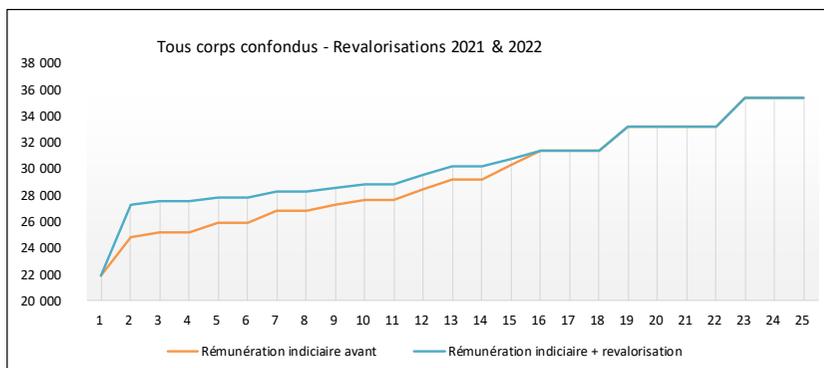
Au maximum 42€ nets par mois et au moins 27€ nets par mois pour les contractuels

soit 96€ nets par mois de plus au maximum depuis début 2021

Niveau de rémunération	Public		Privé	
	brut annuel	net annuel	brut annuel	net annuel
1	630 €	506 €	630 €	506 €
2	580 €	466 €	580 €	466 €
3	530 €	426 €	530 €	426 €
4	480 €	386 €	480 €	386 €
5	430 €	346 €	430 €	346 €
6	400 €	321 €	400 €	321 €
7	400 €	321 €	400 €	321 €
8	400 €	321 €	400 €	321 €

Personnels titulaires du public (y compris CPE et PSYEN) ou quasi-titulaires du privé									
Ech.	Durée cumulée de carrière	2022						Pour mémoire : en cumul 2021 et 2022	
		Professeurs des écoles		Certifiés et assimilés		Agrévés		brut annuel	net annuel
		brut annuel	net annuel	brut annuel	net annuel	brut annuel	net annuel		
1	1 ans	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2	entre 1 et 2 ans	1 050 €	897 €	1 050 €	897 €	1 050 €	897 €	2 450 €	2 094 €
3	entre 2 et 4 ans	1 050 €	897 €	1 050 €	897 €	1 050 €	897 €	2 300 €	1 966 €
4	entre 4 et 6 ans	950 €	812 €	950 €	812 €	950 €	812 €	1 850 €	1 581 €
5	entre 6 et 8 ans et demi	750 €	641 €	750 €	641 €	750 €	641 €	1 450 €	1 239 €
6	entre 8 ans et demi et 11 ans et demi	650 €	556 €	650 €	556 €	650 €	556 €	1 150 €	983 €
7	entre 11 ans et demi et 14 ans et demi	500 €	427 €	500 €	427 €	500 €	427 €	1 000 €	855 €
8	entre 14 ans et demi et 18 ans	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
9	entre 18 et 22 ans	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
10	entre 22 et 26 ans	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
11		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

(\*) Hors COM



# PRIME GRENELLE D'ATTRACTIVITÉ REVALORISATION 2022

## Scénario 2 jusqu'au 8ème échelon

Coût en M€, en année pleine : **245,5** (dont périmètre interministériel)

Concernerait 43% des enseignants titulaires et contractuels

Revalorisation pour les 18 premières années de carrière des titulaires

**Au maximum 57€ nets par mois de plus au 2ème échelon, et au minimum 36€ nets par mois, pour les titulaires**

soit 157€ nets par mois de plus au 2ème échelon depuis début 2021

Niveau de revalorisation identique pour les trois corps, gain de 20375€ sur la carrière grâce à la prime d'attractivité en 2021 et 2022

Le salaire net au 2ème échelon passerait de 1699€ à 1869€ entre début 2021 et 2022 grâce à la prime d'équipement informatique et la prime d'attractivité

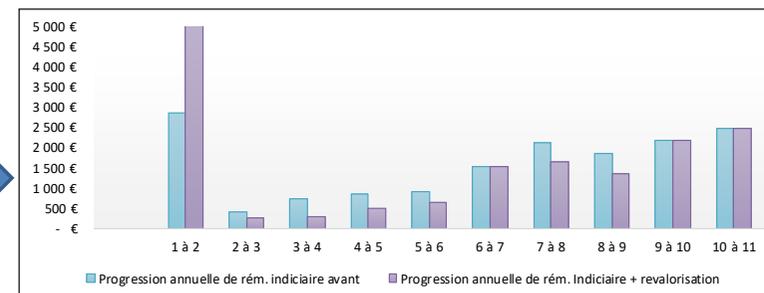
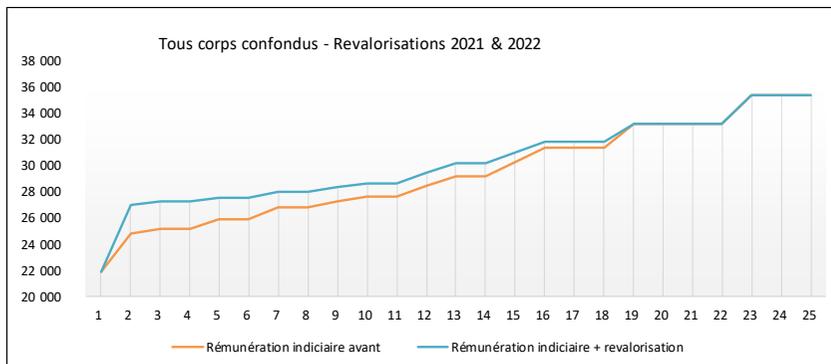
**Au maximum 33€ nets par mois et au moins 27€ nets par mois pour les contractuels**

soit 87€ nets par mois de plus au maximum depuis début 2021

Niveau de rémunération	Public		Privé	
	brut annuel	net annuel	brut annuel	net annuel
1	500 €	402 €	500 €	402 €
2	450 €	362 €	450 €	362 €
3	400 €	321 €	400 €	321 €
4	400 €	321 €	400 €	321 €
5	400 €	321 €	400 €	321 €
6	400 €	321 €	400 €	321 €
7	400 €	321 €	400 €	321 €
8	400 €	321 €	400 €	321 €

Ech. Durée cumulée de carrière		2022						Pour mémoire : en cumul 2021 et 2022	
		Professeurs des écoles		Certifiés et assimilés		Agrévés		brut annuel	net annuel
		brut annuel	net annuel	brut annuel	net annuel	brut annuel	net annuel		
1	1 ans	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2	entre 1 et 2 ans	800 €	684 €	800 €	684 €	800 €	684 €	2 200 €	1 880 €
3	entre 2 et 4 ans	800 €	684 €	800 €	684 €	800 €	684 €	2 050 €	1 752 €
4	entre 4 et 6 ans	700 €	598 €	700 €	598 €	700 €	598 €	1 600 €	1 368 €
5	entre 6 et 8 ans et demi	550 €	470 €	550 €	470 €	550 €	470 €	1 250 €	1 068 €
6	entre 8 ans et demi et 11 ans et demi	500 €	427 €	500 €	427 €	500 €	427 €	1 000 €	855 €
7	entre 11 ans et demi et 14 ans et demi	500 €	427 €	500 €	427 €	500 €	427 €	1 000 €	855 €
8	entre 14 ans et demi et 18 ans	500 €	427 €	500 €	427 €	500 €	427 €	500 €	427 €
9	entre 18 et 22 ans	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
10	entre 22 et 26 ans	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
11		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

(\*) Hors COM



# PRIME GRENELLE D'ATTRACTIVITÉ REVALORISATION 2022

## Scénario 3 jusqu'au 8ème échelon

Coût en M€, en année pleine : **245,8** (dont périmètre interministériel)

Concernerait 43% des enseignants titulaires et contractuels

Revalorisation pour les 18 premières années de carrière des titulaires

Au maximum 64€ nets par mois de plus au 2ème échelon, et au minimum 29€ nets par mois, pour les titulaires

soit 164€ nets par mois de plus au 2ème échelon depuis début 2021

Niveau de revalorisation identique pour les trois corps, gain de 20600€ sur la carrière grâce à la prime d'attractivité en 2021 et 2022

Le salaire net au 2ème échelon passerait de 1699€ à 1876€ entre début 2021 et 2022 grâce à la prime d'équipement informatique et la prime d'attractivité

Au maximum 36€ nets par mois et au moins 27€ nets par mois pour les contractuels

soit 90€ nets par mois de plus au maximum depuis début 2021

Niveau de rémunération	Public		Privé	
	brut annuel	net annuel	brut annuel	net annuel
1	540 €	434 €	540 €	434 €
2	490 €	394 €	490 €	394 €
3	440 €	354 €	440 €	354 €
4	400 €	321 €	400 €	321 €
5	400 €	321 €	400 €	321 €
6	400 €	321 €	400 €	321 €
7	400 €	321 €	400 €	321 €
8	400 €	321 €	400 €	321 €

Personnels titulaires du public (y compris CPE et PSYEN) ou quasi-titulaires du privé									
Ech.	Durée cumulée de carrière	2022						Pour mémoire : en cumul 2021 et 2022	
		Professeurs des écoles		Certifiés et assimilés		Agrévés		brut annuel	net annuel
		brut annuel	net annuel	brut annuel	net annuel	brut annuel	net annuel		
1	1 ans	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2	entre 1 et 2 ans	900 €	769 €	900 €	769 €	900 €	769 €	2 300 €	1 966 €
3	entre 2 et 4 ans	900 €	769 €	900 €	769 €	900 €	769 €	2 150 €	1 838 €
4	entre 4 et 6 ans	800 €	684 €	800 €	684 €	800 €	684 €	1 700 €	1 453 €
5	entre 6 et 8 ans et demi	700 €	598 €	700 €	598 €	700 €	598 €	1 400 €	1 197 €
6	entre 8 ans et demi et 11 ans et demi	500 €	427 €	500 €	427 €	500 €	427 €	1 000 €	855 €
7	entre 11 ans et demi et 14 ans et demi	400 €	342 €	400 €	342 €	400 €	342 €	900 €	769 €
8	entre 14 ans et demi et 18 ans	400 €	342 €	400 €	342 €	400 €	342 €	400 €	342 €
9	entre 18 et 22 ans	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
10	entre 22 et 26 ans	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
11		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

(\*) Hors COM

